

**Accepté par les délégué·e·s du CSE le 11.07.2024**

## **Résolution du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE)**

### **Libre circulation des personnes: négociations des accords bilatéraux III entre la Suisse et l'UE**

Le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) souhaite attirer l'attention du Conseil fédéral sur les besoins et les attentes des 466 200 Suisses·ses résidant dans un état membre de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Les délégué·e·s du CSE se réjouissent que la Suisse et l'UE aient adopté leurs mandats de négociation et repris les négociations sur l'avenir de leurs relations bilatérales. Cependant, ils souhaitent exprimer leur inquiétude quant aux difficultés persistantes de ces négociations et aux conséquences possibles pour nos concitoyen·ne·s.

Plus de 57 % des 813 400 Suisses·ses de l'étranger vivent dans un pays de l'UE/AELE. Cinq des sept plus grandes communautés suisses se trouvent dans l'espace européen. Un nombre croissant de Suisses·ses profitent de la mobilité internationale, faisant de la Suisse l'un des pays ayant le plus fort pourcentage de citoyen·ne·s vivant à l'étranger.

Pour ces raisons, le CSE s'est toujours exprimé en faveur de la libre circulation des personnes et d'une réglementation correspondante, notamment en 2004, 2008, 2011, 2013, 2021 et, une nouvelle fois, lors de sa séance du 11 juillet 2024. Dans son manifeste électoral 2023, le CSE demande également aux candidat·e·s aux élections fédérales, aux autorités suisses et aux partis de s'engager pour le maintien de la libre circulation des personnes.

L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), qui fait partie des accords bilatéraux, offre en grande partie une égalité de traitement entre citoyen·ne·s suisses et citoyen·ne·s de l'EU/AELE. L'ALCP et ses annexes améliorent les conditions de séjour et de travail des ressortissant·e·s suisses dans les États membres de l'UE/AELE. L'accord prévoit notamment un accès réciproque et non discriminatoire aux marchés du travail des parties contractantes. Le droit à la libre circulation des personnes est complété par des dispositions sur la reconnaissance mutuelle des diplômes professionnels, sur l'acquisition de biens immobiliers et sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.

La présence de nos concitoyen·ne·s dans les pays de l'UE/AELE représente une chance pour la Suisse. Ils forment un important réseau de personnes qui participent directement à la réalité économique de ces pays et qui sont en mesure d'expliquer notre système politique et de représenter nos intérêts.

Par conséquent, le CSE invite le Conseil fédéral à tenir compte des intérêts des 466 200 Suisses·ses vivant dans l'UE/AELE lors des négociations concernant les accords bilatéraux III. Il est impératif de garantir la libre circulation des personnes, essentielle pour la qualité de vie et les droits de nos concitoyen·ne·s résidant dans ces pays.

Le CSE demande au Conseil fédéral de faire avancer le plus rapidement possible les négociations entamées avec l'UE, afin de garantir une voie bilatérale qui a fait ses preuves et de sécuriser les droits des Suisses·ses de l'étranger en Europe. Ce n'est qu'ainsi qu'un nouvel accord pourra être soumis au plus vite au Parlement pour ratification, permettant de créer de nouvelles bases sûres pour garantir les droits des Suisses·ses de l'étranger.